

Sécheresse : Utilisation des terrains de sport gazonnés

La Ville de Limoges informe les usagers de ses terrains de sport gazonnés (à l'exception du terrain d'honneur de Beaublanc) qu'au vu des conditions climatiques actuelles et de l'interdiction préfectorale d'arrosage en vigueur jusqu'à nouvel ordre, l'utilisation de ces terrains est limitée.

Il est donc préconisé de :

- privilégier pour les entraînements l'utilisation des terrains stabilisés et synthétiques quand il y en a à disposition. Il en est de même pour les établissements scolaires.
- limiter impérativement l'utilisation des terrains gazonnés à un entraînement par semaine et par équipe.
- ne pas organiser de rencontre amicale.

En effet, le niveau d'eau très faible impose de réserver cette ressource aux seuls usages vitaux. Du fait, vu l'état actuel de sécheresse des terrains, leur utilisation entraînerait l'arrachement des graminés restants, au risque de ne pas pouvoir les remettre en état lorsque les conditions météo redeviendront favorables.